Tout enfant qui n'est pas inscrit sur la liste de présence du jour ne sera pas pris en charge par le centre. Toutefois, afin de répondre à des situations urgentes et exceptionnelles, l'accueil d'un enfant pourra être envisagé, sous réserve d'inscription administrative préalable, de places disponibles et du respect des taux d'encadrement en vigueur.
La réservation se fait uniquement pour la journée entière, à raison de 3 journées minimum par semaine. Aucune réservation n'est possible pour la demi-journée ou pour quelques heures.

Assurances

Le CLSH 6 est assuré en responsabilité civile. Cette assurance couvre également l'ensemble de la structure, ses bâtiments et surfaces extérieures, le personnel d'encadrement. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance responsabilité civile des responsables légaux de l'enfant.
La responsabilité du CLSH 6 ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vols des affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

Facturation et règlements

Le règlement (chèque – numéraire – chèque vacances ANCV) s'effectue à l'inscription et uniquement auprès du secrétariat de mairie de la commune de TOURNES ou auprès du directeur lors de la fermeture du secrétariat de mairie. Les chèques bancaires sont à libeller à l'ordre du Trésor Public.
Le montant journalier des prestations est calculé en fonction du revenu fiscal de référence du foyer, selon le tableau ci-dessous :

Revenu fiscal de référence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
< 10800 €	7 € /j	6 €/enf/j	5 €/ enf/j
10800 € à 21600€	8 €/j	7 €/ enf/j	6 €/ enf/j
21600 € à 36000 €	9 €/j	8 €/ enf/j	7 €/ enf/j
> 36000 €	10 €/j	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j

+ 5 € du repas

Pour les enfants des communes non adhérentes :

Revenu fiscal de référence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
< 10800 €	8 € /j	7 €/ enf/j	6 €/ enf/j
10800 € à 21600€	9 €/j	8 €/ enf/j	7 €/ enf/j
21600 € à 36000 €	10 €/j	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j
> 36000 €	11 €/j	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j

+ 5 euros du repas

Prise en charge et responsabilité de l'enfant

Chaque enfant pris en charge le matin entre 7 h 30 et 9 h par l'équipe d'animation est sous la responsabilité de celle-ci pour la journée entière et jusqu'au départ de l'enfant entre 17 h et 18 h, heure de fermeture.